

Juillet 2025



# Rapport annuel 2024

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif (RPQS)

3 rue de la Venne

**69170 TARARE** 

## **Sommaire**

I. T	erritoire desservi et mode de gestion	3
II. C	Caractérisation technique du service	4
II.1. pop	Nombre d'installations d'assainissement non collectif recensées et estimation de pulation desservie	
II.2.	Mise en œuvre du service	5
II.3.	Activité du service	5
III.	Tarification du service public	6
III.1	. Tarifs en vigueur	6
III.2	Recettes d'exploitation du service	6
III.3	8. Montant financier des travaux réalisés	6
IV.	Indicateurs de performance	7
IV.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	7
IV.2 env	2. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performance rironnementales du service	
ANNE	XES	8

## I. Territoire desservi et mode de gestion

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) assure la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire, composé de 31 communes, depuis 2014.

Conformément à l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales et à l'article L.1331-11-1 du Code de la santé publique, le service assure :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées ;
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes selon une fréquence de 10 ans ;
- le contrôle lors des transactions immobilières. En effet, un rapport de contrôle établi par le service et daté de moins de trois ans, doit être joint au dossier de diagnostic technique présenté lors de la signature de l'acte de vente d'une habitation non raccordée au réseau public de collecte des eaux usées.

L'ensemble de ces contrôles sont confiés à SUEZ Eau France dans le cadre d'un contrat de délégation de service public approuvé par délibération du Conseil Communautaire n° COR 2017-246. Ce contrat, d'une durée de 10 ans, arrivera à terme le 30 septembre 2027.

## II. Caractérisation technique du service

# II.1. Nombre d'installations d'assainissement non collectif recensées et estimation de la population desservie

Sur le territoire de la COR, 5 996 installations d'assainissement non collectif sont recensées. Elles sont réparties comme suit :

Commune	Nb d'installations ANC
AFFOUX	119
AMPLEPUIS	312
ANCY	177
CHAMBOST-ALLIÈRES	132
CHÉNELETTE	233
CLAVEISOLLES	205
COURS	440
CUBLIZE	175
DIÈME	76
GRANDRIS	167
JOUX	166
LAMURE-SUR-AZERGUES	136
LES SAUVAGES	95
MEAUX-LA-MONTAGNE	83
POULE-LES-ECHARMEAUX	266
RANCHAL	139
RONNO	202
SAINT-APPOLINAIRE	37
SAINT-BONNET-LE-TRONCY	110
SAINT-CLÉMENT-SUR-VALSONNE	199
SAINT-FORGEUX	335
SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE	174
SAINT-JUST-D'AVRAY	270
SAINT-MARCEL-L'ÉCLAIRÉ	54
SAINT-NIZIER-D'AZERGUES	355
SAINT-ROMAIN-DE-POPEY	198
SAINT-VINCENT-DE-REINS	141
TARARE	42
THIZY-LES-BOURGS	565
VALSONNE	97
VINDRY-SUR-TURDINE	296
Nombre d'installation total	5 996

La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est évaluée à 11 653 habitants.

#### II.2. Mise en œuvre du service

L'indice de mis en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire est détaillé comme suit :

Partie A : Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Nbre de points	Obtenu
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	30
Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30	30
Partie B : Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECT	ΠF	100

La délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif, qui compose le zonage d'assainissement, a été approuvée sur l'ensemble du territoire.

Le service public d'assainissement non collectif est régi par un règlement de service approuvé par délibération du 23 mars 2016.

La COR n'a pas fait le choix d'assurer les missions facultatives liées à l'entretien, à la vidange et à la réalisation de travaux.

#### II.3. Activité du service

Nombre de contrôles réalisés	2021	2022	2023	2024
Contrôle de conception	132	89	79	51
Contrôle de réalisation	90	68	51	29
Vérification de bon fonctionnement et d'entretien	745	333	38	490

Au cours de l'année 2024, les contrôles de bon fonctionnement se sont poursuivis sur les communes de Poule-les-Echarmeaux, Ranchal, Chénelette et Amplepuis.

Les perspectives 2025 sont :

- poursuivre les vérifications de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la COR ;
- relancer les refus de visites des contrôles des années précédentes.

## III. Tarification du service public

#### III.1. Tarifs en vigueur

Les tarifs des contrôles et leurs modalités d'actualisation sont fixés par le contrat de délégation de service public en vigueur, approuvé par délibération du Conseil Communautaire n° COR 2017-246 du 21 septembre 2017.

Tarifs applicables en € TTC au 1 <sup>er</sup> janvier	2024	2025
Contrôle de conception	105,39€	106,44 €
Contrôle de réalisation	145,42 €	146,85€
Contre-visite en cas de non-conformité	53,36 €	53,89€
Contrôle de bon fonctionnement	112,06 €	113,17 €
Contrôle diagnostic vente immobilière	160,09€	161,67 €

La facturation est établie par le délégataire, sur la base des redevances. Elle est faite directement auprès des usagers, sur leur facture d'eau ou au moyen d'une facture spécifique, après service rendu.

#### III.2. Recettes d'exploitation du service

Les recettes perçues par le délégataire au titre des contrôles réalisés en 2024 se sont élevées à 26,1 k€.

#### III.3. Montant financier des travaux réalisés

La COR n'exerçant que les compétences obligatoires de contrôle des installations d'assainissement non collectif, aucun travaux n'a été réalisé pendant l'exercice.

## IV. Indicateurs de performance

# IV.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Le taux de conformité correspond au rapport entre :

- le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité ou jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement
- le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Taux de conformité des installations	2024
Nombre total d'installations contrôlées depuis la seconde campagne de vérification périodique des installations	3 410
dont contrôles de réalisation	487
dont contrôle de bon fonctionnement (y compris ventes)	2 923
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou non conforme mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution	2 660
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	78 %

#### IV.2. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

La Communauté de l'Ouest Rhodanien va poursuivre les vérifications de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur son territoire.

## **ANNEXES**

Notes établies par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de leur programme d'intervention